



Association Le Meilleur Pour Nans Les Pins

14 Allée de la Tosca – 83860 Nans Les Pins
Immatriculation W833008099 - Sous-Préfecture de Brignoles
lemeilleur.pour.nanslespins@gmail.com

COMPTE RENDU Rencontre avec la mairie et Tohapi 8 avril 2022

Etaient présents :

Messieurs Artuphel et Morandeu pour la mairie
Monsieur Boudon pour Tohapi
Monsieur Émilie : propriétaire du terrain (ancien gérant) du camping

Membres du bureau présents :

Christophe Amigo, Francky Nicolaï, Alain Simonpietri, Michel Sitruk

L'association remet à M. Artuphel une copie du recours au Tribunal Administratif (adressé par LRAR avant le 8 avril).

Voici les points qui ont été abordés lors de cette rencontre :

1. Présentation de nos attentes à Tohapi qui en a pris connaissance en direct live alors que le mail de la motion lui avait bien été transmis par Michel Sitruk.
2. La phase d'AMÉLIORATION que nous avons donc définie et actée va faire l'objet dans les semaines à venir d'un retour officiel de Tohapi avec une nouvelle entrevue des 3 parties. Mr Boudon accepte le principe de 3 entrevues par saison pour faire le point.

=> En attendant, Mr Boudon a d'ores et déjà confirmé les réalisations du mur ET d'une ceinture antibruit respectivement au niveau du talus de la piste et de la salle de spectacle.
3. Mr Boudon indique que Tohapi commencerait à trouver un intérêt à l'extension avec 170 ou, à la rigueur, avec 150 bungalows. La Mairie est sur un curseur d'un maximum de 150.

=> Quant à elle, l'association propose à Tohapi un cahier des charges et un calendrier précisant les différentes phases d'amélioration de la structure existante AVANT de prendre connaissance et d'étudier un « éventuel projet » d'extension progressive du camping.

4. Tohapi accepterait également de supprimer le toboggan. Le maire a fermement indiqué son opposition pour la réalisation du toboggan.
5. L'association est intervenue à 2 reprises pour signaler le problème de manque d'eau avec un rappel au Maire que l'arrêté préfectoral du 6 avril 2022 préconisait déjà les mesures de restriction d'eau pour le Var et notamment concernant le versant du bassin de l'Huveaune (Plan d'Aups et Nans les pins).

=> Mr BOUDON déclare avoir pris conscience que nous disposons, en parallèle du recours actuel au Tribunal Administratif (recours adressé en LRAR avant le 8 avril), de plusieurs autres actions de ce type susceptible d'enliser ou faire capoter le projet.

6. Enfin Mr MORANDEAU a bien rappelé, notamment à Tohapi, que dans la perspective de demande de modifications du PLU, il n'était pour autant pas acquis d'y trouver une réponse favorable in fine.